Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260204-AFR_2026_1_7-DE

ASSOCIATION FONCIERE DE BOURBRIAC

Extrait du registre des délibérations
Association Foncière de Bourbriac

Séance du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 février, l'Association foncière de la commune de BOURBRIAC, légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Madame GUILLOU Claudine.

ETAIENT PRESENTS : GUILLOU Claudine, LE BLOAS Jean-Jacques, PRIDO Loïc, LOSTYS Jérôme, LE COUSTER Nicolas, LE JEHAN Jean-Yves, SIMON Patrick, STEUNOU Loïc, LE COUSTER Eric
ABSENT EXCUSE :
Date de la convocation : 17 janvier 2026

Nb présents	9
Nb pouvoir	0
Nb suffrages exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Vente portions de chemin d'exploitation YO 68 bordant la parcelle YO 85 et YO 86, propriété de Mr Jean-Marc Thomas

Délibération AFR n°2026/1-7 BIS_**MODIFIE ET REMPLACE POUR ERREUR MATERIELLE**

La présidente présente la situation : une portion du chemin d'exploitation YO 68 bordant les parcelles YO 85 et YO 86 desservent uniquement la propriété de Mr Thomas.

A ce titre, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, valident le principe de cession de la portion du chemin d'exploitation YO 68 bordant les parcelles YO 85 et YO 86, propriété de Mr Thomas, superficie à valider par un géomètre aux frais de l'acquéreur.

Une fois la superficie validée, la portion sera cédée à hauteur de 0,50 € par m² de chemin d'exploitation auxquels s'ajoutera le forfait de 50 € par transaction. Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre
La Présidente,
Claudine GUILLOU

ASSOCIATION FONCIERE BOURBRIAC